

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 5 février 2019** à compter de **20 h 05**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présent :

Monsieur François Daudelin, secrétaire d'assemblée

Est absent :

Monsieur Jean-François Morin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **NOMINATION DE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 15 janvier 2019
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Modification de la résolution numéro 2018-143 relativement à la dérogation mineure numéro 2018-05 - Distances d'une marge latérale et d'un frontage suite à une opération cadastrale de lotissement dans le cadre d'une construction résidentielle projetée au 1188-1190, rue Principale (lot 2 211 298)
 - 5.4 Autorisation des signatures bancaires et demande de carte de crédit
 - 5.5 Assurances des cyberrisques - Proposition
 - 5.6 Réfection de la rue du Golf - Service professionnel d'ingénierie pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux
 - 5.7 Service de la voirie - Entretien des fossés de chemin
 - 5.8 Service des incendies - Production d'un devis pour achat d'un camion-citerne
 - 5.9 Service des eaux usées - Mesure de boues des étangs aérés et rédaction des clauses techniques pour appel d'offres à venir
 - 5.10 Poste d'inspecteur en bâtiment - Nomination de substituts

6. **LÉGISLATION :**
 - 6.1 Adoption - Règlement numéro 2019-343 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux
7. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 7.1 Rapport du service
8. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 8.1 Rapport du service des eaux usées
9. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
10. **CORRESPONDANCE :**
 - 10.1 Sommaire de la correspondance
11. **DIVERS :**
 - 11.1 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$
12. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-13

2. **NOMINATION DE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur François Daudelin pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-14

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beaugard
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point 5.8.

ADOPTÉE

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-15

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-16

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire d'assemblée a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 5 février 2019 soit adoptée telle que présentée.

QUE le secrétaire d'assemblée est autorisé à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 2 à 4) : 31 880,11 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 350 à 352 : 10 573,01 \$
- Paiements Accès D, 500 128 à 500 147 : 27 402,07 \$
- Paiements directs 750 121 à 750 133 : 7 445,54 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 353 à 398 : 179 803,44 \$

Total : 257 104,17 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-17

5.3. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-143 RELATIVEMENT À LA DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-05 - DISTANCES D'UNE MARGE LATÉRALE ET D'UN FRONTAGE SUITE À UNE OPÉRATION CADASTRALE DE LOTISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE PROJÉTÉE AU 1188-1190, RUE PRINCIPALE (LOT 2 211 298)

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2018-143 doit être modifiée pour apporter plus de précision concernant les distances dérogatoires;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-05 relativement aux distances d'une marge de recul latérale et d'un frontage suite à une opération de lotissement dans le cadre d'une construction résidentielle projetée au 1188-1190, rue Principale (lot 2 211 298);

CONSIDÉRANT QUE le projet permet une densification des espaces vacants et par conséquent, répond à l'orientation du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet par la dimension de ses lots et le type d'usage résidentiel projeté aura une implantation harmonieuse avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE les distances dérogatoires sont jugées minimales, c'est-à-dire la limite latérale est à une distance de 2,40 mètres du bâtiment principal contrairement à la distance de 2,50 mètres demandée pour le lot projeté 6 289 096 et le lot projeté 6 289 097 a une largeur de 15,83 mètres contrairement à la distance de 18,00 mètres demandée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur agrandit au maximum les dimensions de ses lots pour tenter de se conformer au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure numéro 2018-05.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-18

5.4. AUTORISATION DES SIGNATURES BANCAIRES ET DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé, ou du maire, monsieur Robert Houle, il est souhaitable d'autoriser les personnes suivantes pour la signature des effets bancaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les personnes suivantes :

- Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-François Morin, membre du conseil municipal

Par la présente, monsieur Daudelin est aussi autorisé à faire la demande auprès du service Affaires de Visa Desjardins afin d'émettre une carte de crédit pour le service des loisirs au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-19

5.5. ASSURANCES DES CYBERRISQUES - PROPOSITION

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la municipalité offre une protection pour les cyberrisques;

CONSIDÉRANT QUE les équipements informatiques de la municipalité sont bien protégés pour pallier à ce types de risques;

CONSIDÉRANT QU'une protection minimale s'avère être une avenue intéressante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'OPTER pour l'option A des différentes possibilités offertes par l'assureur, le tout tel que mentionné au formulaire à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-20

5.6. RÉFECTION DE LA RUE DU GOLF - SERVICE PROFESSIONNEL D'INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme Les Services EXP Inc. pour la réalisation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de la rue du Golf;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beaugard

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Les Services EXP Inc. au montant de 15 402 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission n° réf. 999-00063806-PP.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-320-00-625 et financées à même la redevance carrières et sablières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-21

5.7. SERVICE DE LA VOIRIE - ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien de fossés devront être effectués cette année;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été affecté à cet effet lors de l'adoption du budget 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les travaux d'entretien de fossés pour l'année en cours, le tout selon les besoins ponctuels.

QU'un montant de 5 000 \$ est disponible à cet effet à même le poste budgétaire 02-320-00-529.

ADOPTÉE

5.8 Point retiré

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-22

5.9. SERVICE DES EAUX USÉES - MESURE DE BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS ET RÉDACTION DES CLAUSES TECHNIQUES POUR APPEL D'OFFRES À VENIR

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Nordikeau pour la caractérisation des boues dans les étangs aérés n° 1 et 4 ainsi que pour la rédaction des clauses techniques des documents d'appel d'offres à produire, incluant les divers services professionnels énumérés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER ce mandat à Nordikeau et d'en accepter la dépense au montant de 2 777,80 \$ plus taxes, le tout sous la supervision d'un employé de la municipalité.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-414-00-411.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-23

5.10. POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - NOMINATION DE SUBSTITUTS

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre à jour la liste des personnes autorisées pour agir à titre d'inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Dominique et que ceux-ci doivent être nommés officiellement pour certains dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER messieurs Eddy Perez, Samuel Grenier, Alexandre Thibault et madame Anne-Marie Pariseault pour agir :

- à titre d'inspecteur en bâtiment pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique;
- à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme;
- à titre d'inspecteur régional adjoint pour l'application du règlement numéro 05-164 relatif aux boisés;
- à titre de responsable municipal relatif au règlement de vidange des installations septiques;
- à titre de responsable de l'application de l'article 35 et les suivants de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-24

6.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-343 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 2019-343 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* a été donné le 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 15 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2019-343 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

ADOPTÉE

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de janvier 2019 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de janvier 2019 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de janvier 2019 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de janvier 2019 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

11.1. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Tel que stipulé aux articles 961.3 et 961.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque la dépense totale dépasse 25 000 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-25

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 16.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

François Daudelin
Secrétaire d'assemblée